

**Dossier de demande  
d'autorisation administrative  
pour régularisation d'itinéraires d'escalade  
au sein de la Réserve Naturelle Nationale des  
Gorges de l'Ardèche**

Demandeur : **Christophe BERNARD**  
**quartier St Agnés 07220 LARNAS**  
**06 80 15 45 90**  
***groucho07@wanadoo.fr***

**13 Décembre 2018**



## Préambule

p3

## 1. Description

p4-8

- a - Résumé de la demande
- b - Localisation
- c - Emprise des itinéraires
- d - Durée et période des équipements
- e - Méthodologie d'équipement
- f - Matériel mis en place
- g - Entretien, fonctionnement en phase d'exploitation
- h - Budgétisation

## 2. Définition de la zone d'influence des voies à régulariser

p9

## 3. Etat des lieux de la zone d'influence des voies à régulariser

p9-12

- a - La zone de parking du belvédère
- b - Les accès
  - 1-Cheminement par la combe de la Fusée et le Solarium
  - 2-Cheminement par le Pertus
  - 3-Cheminement par la combe de Bois Bouchat
- c - Topo des voies à régulariser
  - 1 - secteur de la Combe de la fusée
  - 2 - secteur du Solarium
  - 3 - secteur de la Vire Ouest
  - 4 - secteur du Pertus
- d - Diagnostic des milieux naturels et des espèces
  - 1 - Tableau des milieux naturels
  - 2 - Diagnostic des espèces animales
  - 3 - Diagnostic des espèces végétales

## 4. Incidences des équipements

p23-24

- a - Sur les habitats ou habitats d'espèce
- b - Sur les espèces
- c - Perturbations possibles des espèces animales dans leur fonctions vitales
- d - Réversibilité des équipements

## 5. Communication – Topo

p25

## 6. Intérêts sportifs des itinéraires pour le « milieu de l'escalade »

p25

## Conclusion

p25-26

Photos

p28-31

## **Préambule**

*Suite à l'arrêté préfectoral n° 2018-54-DDTSE01 du 23 février 2018, arrêté de mise en demeure de régularisation administrative, suite au recours gracieux exercé le 17 avril 2018 auprès de Mr le Préfet de l'Ardèche Philippe COURT, et à l'entretien téléphonique qui en a suivi avec Mr le Préfet, suite à l'entretien du 30 Mai 2018 avec Mr Christian DENIS, chef du service environnement de la DDT, j'ai pris la décision d'opter pour une régularisation des itinéraires mis en cause sur le site d'Autridge par le dépôt de deux dossiers auprès des services concernés : un dossier d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 et un dossier de demande de régularisation au titre de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche.*

*Cette décision a été prise au filtre de plusieurs paramètres, certains me poussant à m'en éloigner (notamment en pesant le temps et l'énergie que j'allais devoir consacrer à sa réalisation), d'autres m'incitant à en prendre le chemin (comme par exemple, le fait que cela touche des secteurs « autorisés » à l'escalade, qu'il y ait déjà des voies, que j'ai respecté la charte de l'équipement par les moyens et les méthodes utilisés pour équiper ainsi que par toutes les précautions prises). Cependant deux critères m'ont semblé plus particulièrement décisifs dans ce choix :*

*- Tout d'abord, l'absence, à ma connaissance, d'obstacles environnementalistes forts tels que la présence d'espèces protégées et plus généralement celle de toute présence susceptible de rendre incompatible l'escalade dans ce milieu. Je suis un grimpeur passionné, mais tout aussi passionné par les composantes environnementales et anthropiques du milieu dans lequel j'évolue. A ce titre, j'ai toujours fait part de mes observations aux gardes du SGGGA. En bref, je n'aurais pas entamé cette démarche-là de régularisation si j'avais constaté in situ quoi que ce soit qui puisse la rendre caduque a priori.*

*- Ensuite, l'intérêt de ces secteurs pour des besoins locaux (grimpeurs de tout ordre de la région de Vallon pont d'Arc, CREPS,...). Pour preuve de cet intérêt, la démarche récente (hiver 2018) du club alpin de Vallon pont d'Arc auprès du SGGGA, entreprise dans l'objectif d'ouvrir des voies d'escalade justement dans les secteurs abritant les voies à régulariser. Si dans l'avenir, suite à des demandes officielles, l'ouverture de voies d'escalade était autorisée aux endroits mêmes des voies que je pourrais être amené à déséquiper en cas de refus de régularisation par le maintien de ces voies, ce processus de déséquipement suivi d'une phase d'équipement ou de rééquipement pourrait impacter deux fois les falaises. Il conduirait par ailleurs à un gaspillage économique.*

*Comme je l'ai déclaré lors de mon audition, lors de mes observations ou encore lors de l'écriture du recours gracieux, par les actes qui me sont reprochés, je n'ai à aucun moment voulu défier la loi ni porter atteinte à l'environnement. Je suis en effet particulièrement attentif à la conservation des Gorges de l'Ardèche et du milieu unique qu'elles représentent. Tous ceux qui me connaissent assez pourront à nouveau attester de ma considération pour la protection de l'environnement ainsi que de la transmission permanente de cette valeur, action que j'exerce depuis plus de 20 ans en tant qu'instituteur auprès des populations d'élèves que j'ai à éduquer. J'évoque par là de nombreux séjours de sensibilisation dans les gorges de l'Ardèche, aux bivouacs de Gaud/Gournier, prolongés par des semaines d'étude en classe mais aussi dans d'autres Espaces Naturels Sensibles.*

*Je suis bien conscient que si j'avais été plus rigoureux dans la connaissance et le respect à la lettre des procédures, je n'en serais pas là. J'équipe des voies bénévolement dans la RNNGA depuis le début des années 2000 et, en dehors de cet épisode involontaire, j'ai toujours respecté la procédure conventionnelle SGGGA/FFME. J'ai même agi à plusieurs reprises pour sensibiliser des grimpeurs qui désiraient se passer de cette procédure, et également aidé des naturalistes à étudier le milieu vertical. Plus généralement, en 30 ans d'équipement bénévole et totalement désintéressé, ce qui représente des milliers d'heures de « travail d'ouverture » données pour le développement raisonné d'une passion, pour le bien-être des populations locales mais aussi à un département auquel je suis très attaché, c'est la seule fois où je me retrouve dans cette situation.*

*La méprise que j'ai commise relève bien de l'erreur sincère et je souhaite par ce dossier rassembler le plus d'éléments possibles pour permettre la compréhension de la situation, des conséquences des « travaux » sur l'espace protégé et son environnement, ainsi que l'établissement d'un diagnostic aussi juste et réfléchi que ce qu'il m'est possible de faire.*

# 1. Description

## a - Résumé de la demande

Il s'agit de régulariser 36 voies d'escalade sises sur quatre secteurs des falaises d'Autridge, voies créées sur plusieurs années (2013/2016), toutes à l'intérieur du zonage autorisé et référencé dans le cadre de la convention escalade. Les ouvertures concernées par ce dossier ne sont pas inscrites dans l'arrêté préfectoral de Mai 2016 mais sont quasi toutes antérieures à celui-ci.

Le caractère illégal de ces voies leur est conféré par l'absence d'une demande d'autorisation d'ouverture en bonne et due forme portée par l'équipeur, c'est à dire moi-même. Déjà ouvreur depuis l'année 2000 de nombreux itinéraires « autorisés » précisément sur Autridge, et plus largement dans les gorges de l'Ardèche, je me suis ici mépris en pensant qu'un accord était donné pour une autorisation d'ouverture par secteur alors que l'autorisation à produire devait relever d'une demande voie par voie.

32 de ces voies se situent dans trois secteurs abritant déjà des itinéraires d'escalade (secteurs « combe de la Fusée, Solarium et Pertus »). Les 4 autres voies se trouvent sur un secteur auparavant non équipé mais bien inscrit à l'intérieur du périmètre autorisé à l'escalade (secteur « vire ouest »).

Tout comme pour toutes les voies « autorisées » que j'ai pu ouvrir antérieurement dans la RNNGA, la démarche d'équipement pour ces 36 voies a été de limiter au maximum les impacts générés sur le milieu naturel en étant spécialement précautionneux lors des « aménagements », tout en observant continuellement la zone d'influence de ces voies, non seulement lors de leur création mais également pendant leur phase d'exploitation.

Ainsi, selon mes observations dans cette zone d'influence, que ce soit lors des phases d'équipement, lors des moments d'escalade qui ont suivi, ou lors de moments d'observation/contemplation forcément corrélés à toutes mes visites des lieux, je n'ai, à ma connaissance, vu, entendu ou dérangé aucune espèce animale protégée, ni constaté aucun vestige (nids/ pelottes/crottes/fientes,...) ou contact sonore pouvant témoigner de leur présence éventuelle. Enfin, je n'ai relevé aucune espèce végétale protégée dans le « couloir » de développement des voies.

Moins de dix branches de chênes, de buis et de genévrier de Phénicie ont été sciées pour sécuriser des départs de voie, sans mettre en péril le développement végétatif des arbres. En falaise, les itinéraires ont évité systématiquement ces végétaux.

Du côté accès, il n'y a pas eu de création de sentier à proprement parler, seulement des « actions d'entretien » de sentiers déjà existants, actions destinées à maintenir correct, et unique, un accès utilisé par tous les usagers des lieux (escaladeurs, randonneurs, rappellistes, naturalistes, etc ...) pour se rendre dans différents endroits du secteur d'Autridge.

Tout le matériel mis en place l'a été selon les normes de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME), dans un matériau (inox) ne produisant pas de coulées oxydantes sur la paroi. Tout le matériel a été positionné de manière entièrement escamotable.

Par ailleurs, l'orientation des secteurs ainsi que leurs caractéristiques géomorphologiques, rapportées aux conditions météo habituellement régnantes, n'autorisent l'escalade qu'une faible partie de l'année, non seulement loin des grosses chaleurs mais également des périodes, parfois longues, de résurgence dues aux fortes pluies.

Les falaises d'Autridge sont répertoriés dans le dernier topo-guide du ctffme07 (2017) qui signale notamment à la page 34 que la combe de la Fusée est en cours d'équipement... (photo40) . Les trois autres secteurs n'y sont pas signalés. Pour avoir été très présent sur Autridge entre 2000 et 2016, je pense pouvoir dire que la fréquentation par les grimpeurs du site d'Autridge dans son ensemble est restée faible tout au long de ces années, notamment par une communication volontairement marginale ; celle des secteurs abritant les itinéraires à régulariser participe du même constat.

Le côté intimiste des secteurs et la raideur des accès font que ces itinéraires sont parcourus presque essentiellement par des usagers « fidèles des lieux », la plupart du temps déjà sensibilisés à la fragilité des milieux : usagers locaux non fédérés, membres du club local (partenaire du SGGA), stagiaires du CREPS (partenaire du SGGA)

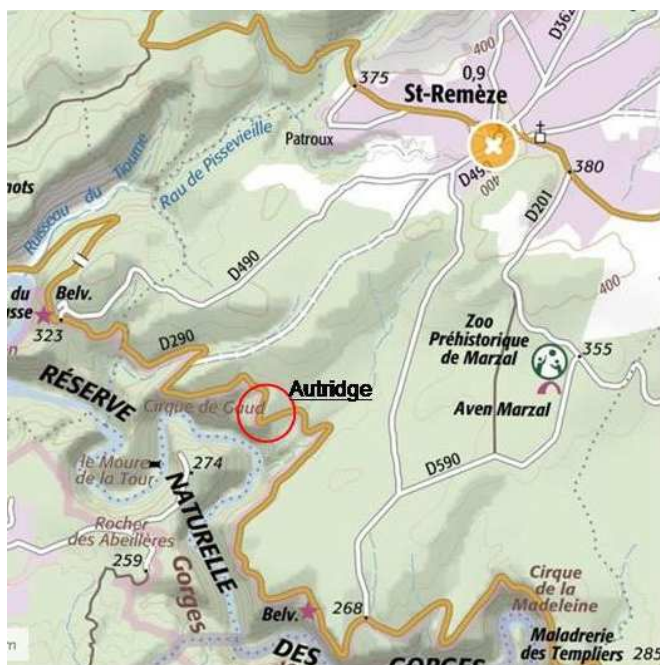
## b - Localisation

Les falaises d'Autridge se situent en rive gauche de l'Ardèche, sur la commune de St REMÈZE. L'accès routier emprunte la route touristique des gorges jusqu'au belvédère d'Autridge (panneau de signalisation) autour duquel se présentent de nombreuses places de parking, aménagées ou naturelles.

Ces falaises appartiennent à la commune de St REMÈZE. Le cadastre les place sur le Lieu-dit « Le Pertuis section C / 1253 ». L'utilisation de cette falaise se fait en accord avec le propriétaire (la mairie) qui a signé avec le cttfme07 une convention d'usage et d'entretien sur sa parcelle.

La zone est inscrite dans les sites Natura 2000 n° ZPS FR8210114 et ZSC FR8201654. Un dossier Natura2000 concernant ces 36 voies a été préalablement établi à celui-ci et adressé à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche.

Cet espace de pratique est notamment présent dans le topoguide « Escalade en Ardèche » produit par le Comité Territorial FFFME07, organisme délégataire de la pratique.



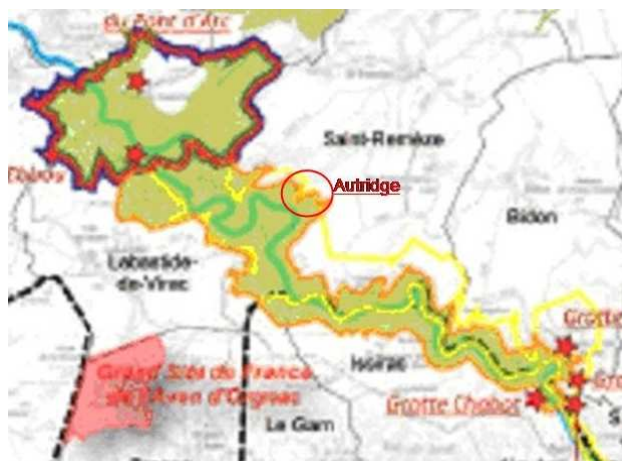
**Positionnement géographique**

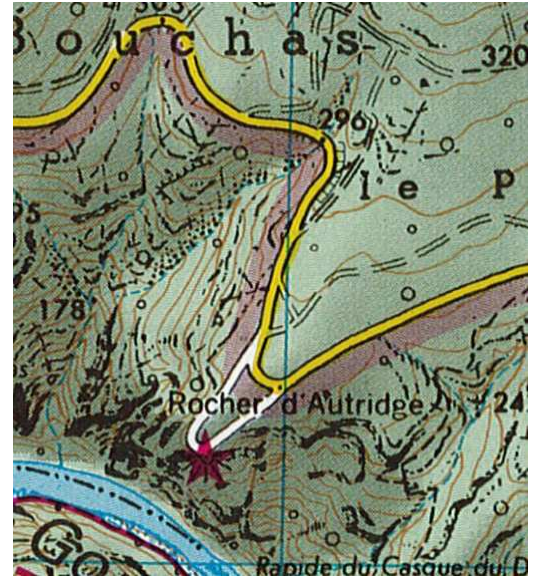
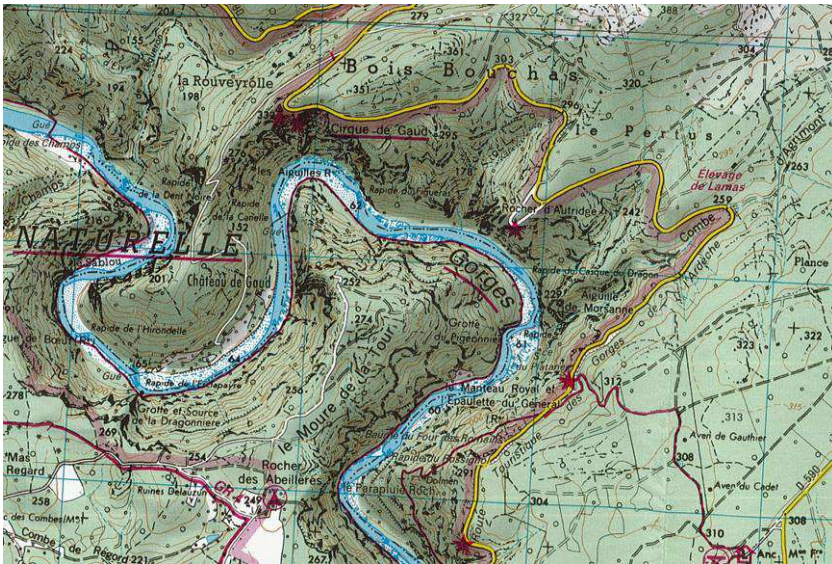


**Plan cadastral**

### **Zonages réglementaires autour des gorges de l'Ardèche**

-  Périmètre de FO.G.S.
-  Site classé des abords du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet (Surface et Tréfonds)
-  Site inscrit des Gorges de l'Ardèche
-  Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche
-  Site Natura 2000
-  classé sur la liste des Monuments Historiques





### c - Emprise des itinéraires

L'emprise au sol permanente de l'implantation est d'environ 350 m<sup>2</sup> si l'on compte, pour une voie, une surface au sol de 3m de large avec 3m de recul depuis la falaise ( $3 \times 3 \times 36 = 324$ )

Les voies se repartissent sur un linéaire cumulé d'environ 400 m d'un bout à l'autre des secteurs mais avec un linéaire impacté de manière discontinue ; plus réellement, la longueur impactée avoisine les 110m en comptant 3m de large par voie pour 36 voies. ( $3 \times 36 = 108$ ).

Lors de la phase d'équipement, l'emprise linéaire au sol peut être considérée comme similaire, soit 110m.

La création de ces voies n'a pas généré d'aménagements connexes. Les parkings étaient ceux du belvédère d'Autridge, il n'y a pas eu de besoin en infrastructure temporaire, la logistique s'est limitée à l'emploi de matériel léger : sac de halage, marteau, perforateur électroportatif, mèche, goujon/plaquettes inox 10X60 ou 12X80 (diamètre/longueur en mm), brosse, et équipement d'évolution en falaise, corde, baudrier, casque,...

### d - Durée et période des équipements

La durée cumulée d'ouverture correspond environ à 90 jours en comptant pour les 36 voies, une moyenne de 2 jours et demi de travail d'ouverture par voie ( $36 \times 2.5 = 90$ )

Les équipements ont été réalisés entre 2013 et 2016, en période diurne, principalement en automne/hiver selon la répartition suivante (mois/nombre de « jours » de présence/secteur) :

2013 : 22 journées dont jan/2/usée - fév/4/fusée - mar/1/fusée - avril/6/fusée - mai/5/fusée - nov/1/fusée - déc/3/fusée, solarium

2014 : 17 journées dont jan/6 - oct/2 - nov/3 - déc/6 toutes à la fusée

2015 : 32 journées dont jan/8/ solarium, vire ouest - fév/8/pertus - mar/1/pertus - oct/5/fusée, pertus - nov/5/fusée, pertus - déc/4/pertus

2016 : 10 journées dont jan/6 - fév/3 - mar/1 toutes au pertus

Le terme « *journée* » signifie entre 3 et 6h de présence sur site, réparties entre aller/retour, observations, repérages, équipements, nettoyage des lieux, contemplation...

## e – Méthodologie d'équipement

Equiper un nouvel itinéraire impose d'y placer, pendant la durée de l'équipement, une corde dite « fixe ». Avant cela, et comme j'ai toujours procédé dans la RNNGA, j'ai préalablement observé à de nombreuses reprises, (et en complément d'observations antérieures), l'absence d'obstacles environnementalistes à l'équipement dans la zone rapprochée de l'itinéraire (dans l'axe/au dessus/...) : présence directe d'espèces animales protégées (ou autres), témoignages de présence (nids/ pelotes/ crottes/ fientes,...) ou identifications sonores. Ces observations ont pu se faire soit « d'en face » soit depuis le pied de la falaise, soit en grim pant dans des voies périmétriques.

Détecter les espèces végétales rupestres -outre celles bien visibles- s'est effectué lors de la descente en rappel.

N'ayant pas relevé « d'obstacles » à l'équipement, j'ai alors placé la corde fixe soit en arrivant à pieds par le haut des voies (il s'est agi la plupart du temps d'un cheminement forestier, plus rarement d'un très court rappel d'approche), soit en grim pant dans une voie adjacente et en me déplaçant latéralement, pour ensuite fixer la corde fixe. Je rappelle qu'en dehors de la vire Ouest, les 3 autres secteurs comportaient déjà des itinéraires. Cette phase m'a permis de compléter les observations.

J'ai ensuite régulièrement fractionné (goujons/crochets goutte d'eau/amarrages naturels) ou dévié la corde fixe tout en descendant en rappel. Durant cette phase, j'ai pu vérifier mes observations initiales et préciser les espèces en présence. Ce repérage *in situ* m'a également permis de jauger de la quantité de matière instable à purger, d'en évaluer l'impact pour y parvenir, et enfin d'étudier la possibilité de créer une voie d'escalade digne d'intérêt.

Cette phase de repérage achevée, et le choix d'équiper pris, j'ai ensuite évolué sur la corde fixe pour effectuer des « travaux » d'équipement tels que décroûtage (« purge » dans le jargon) des zones instables dangereuses et/ou vidage du sac de halage et/ou essai des passages et/ou repérage de l'emplacement des points de progression et/ou perçage et/ou pose des points de progression et/ou parfois, léger brossage.

La majeure partie des blocs instables ont été descendus au sol, soit dans le sac de halage, soit en les brelant. Ces blocs ont ensuite bien souvent servi à stabiliser le pied des voies, ou du sentier.

Parfois, des branches (de chêne, buis/ genévrier/...) ont pu être sciées pour sécuriser des départs de voie en cas de chute possible du grimpeur, mais sans pour autant mettre en péril le développement végétatif des arbres. En falaise, les itinéraires ont évité systématiquement ces végétaux.

Le profil des voies étant essentiellement vertical à déversant, il n'y a pratiquement pas eu de terre enlevée de la falaise. Seul le départ commun aux voies 00,0 et 1 de la face ouest du secteur Solarium a subi un retrait terreux d'un volume proche de 15dm<sup>3</sup>.

Il n'y a pas eu de brossage exhaustif des surfaces. Cela s'est limité au nettoyage, à l'aide d'une petite brosse métallique ou d'une brosse à dents, des préhensions utiles à l'escalade dans la voie. Il faut compter environ 3 à 4 préhensions par mètre d'escalade dans une voie du niveau de celles produites.

La corde fixe a ensuite été enlevée au terme d'une ultime remontée suivie d'une descente en rappel dans la voie.

Les pieds de voie ont toujours été « nettoyés » des « vestiges » d'équipement (blocs) dans le sens où ceux-ci ont été organisés de sorte à, parfois produire une petite plateforme de 2 à 4 m<sup>2</sup> au pied de la voie (photo29), parfois servir à réaménager l'accès (photos30/31), ou ont été regroupés sur place. Avec le recul, je pense pouvoir dire que, suite aux passages réguliers des animaux sauvages et au phénomène de l'appel au vide gravitaire, tous ces aménagements revêtent un caractère temporaire, leur maintien nécessitant des actions périodiques simples, réalisables par les usagers eux-mêmes.



## f – Matériel mis en place

Tout le matériel mis en place l'a été selon les normes ffme (goujons de 10X80mm ou 12X100mm, plaquettes et chaînes), dans un matériau (inox) ne produisant pas de coulées d'oxydation sous les ancrages sur la paroi.

Les ancrages (photo1), de dimensions modestes (4cm x 3cm environ) et de couleur grise, sont parfaitement invisibles au delà d'une distance de 15 m du pied de falaise (photo2).

Ce matériel a été positionné de manière entièrement escamotable, de sorte que son éventuel retrait ne produirait aucun résiduel susceptible d'engendrer un accrochage visuel.

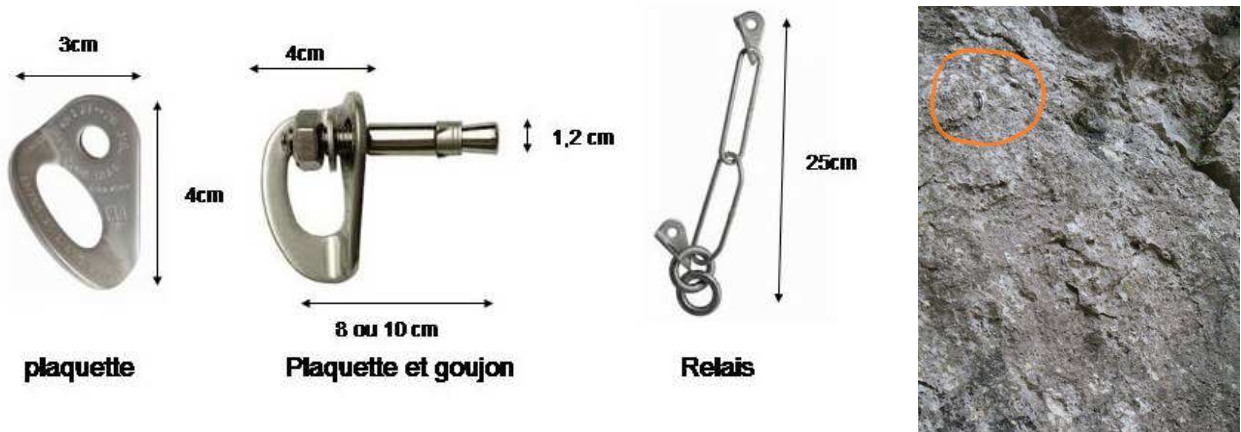


Photo 1 => exemple de matériel mis en place

Photo2 => impact visuel d'une plaquette en place

## g - Entretien, fonctionnement en phase d'exploitation

La création de ces voies d'escalade ne générera aucune intervention ou rejet sur le milieu durant sa phase d'exploitation... « L'entretien » se limitera aux accès, bénévolement maintenus par les « usagers locaux » de tous bords qui se chargent également de remonter les rares papiers oubliés par d'autres usagers. Ces gestes civiques se retrouvent aussi sur les abords des parkings du belvédère.

A noter qu'au secteur du Pertus, dont la partie gauche se trouve à l'aplomb du bord aval du belvédère depuis lequel choient régulièrement divers objets polluants, ces actes citoyens de nettoyage revêtent d'autant plus d'importance. Pour exemple, j'ai remonté de ce secteur toutes sortes de déchets « sauvages » : d'anciens garde-fous du belvédère (3 barres de 4m de long), une poubelle métallique, des rouleaux de fil de fer, des pneus, des bidons, des vêtements, ... Tout cela a été signalé verbalement à du personnel du SGGA.

Le suivi du matériel de progression en falaise est réalisé par les usagers eux-mêmes qui témoignent d'un dysfonctionnement soit directement auprès du ctffme07 soit à d'autres usagers relayeurs de l'information ; Dans la plupart des cas, le problème est très souvent simple à régler et la solution émane alors des usagers « locaux » suffisamment compétents pour y remédier (remplacement d'une plaquette, revissage, petit bloc rocheux déstabilisé et pouvant être descendu facilement, etc.). Pour un problème d'importance (écaille importante menaçant de tomber par ex.), le ctffme statue alors sur la nature de l'intervention et les moyens/procédures à mettre en œuvre.

## h - Budgétisation

La création des itinéraires mis en cause s'est faite de manière totalement bénévole et est le fait d'un seul équipier : le demandeur. L'intention était totalement désintéressée, sans aucune fin commerciale.

Si l'on s'en tient aux tarifs pratiqués (500 €/jour par un cordiste à 800 € par un guide), l'ouverture des 36 voies aurait coûté 45.000 euros environ (500\*2.5\*36).

Le coût du matériel, en partie financé par le ctffme07 (goujons/plaquettes inox, relais chaînés), en partie sur fonds propres du demandeur (mèches, entretien du perforateur, usure du matériel de progression), se monte à environ 2500 euros.

## 2. Définition de la zone d'influence des voies à régulariser

La zone d'influence des ouvertures des voies à régulariser est très proche de la zone d'implantation. Elle s'inscrit principalement dans le même périmètre que celui des voies inscrites dans l'arrêté préfectoral. Seules la partie droite du secteur du Pertus (à 80m des voies déjà existantes) ainsi que la vire ouest (pas de voies existantes) échappent à cette remarque mais pour elles aussi, la zone d'influence se superpose quasiment à la zone d'implantation.

De par les précautions prises lors des phases d'équipement les perturbations sont restées, à mon sens, très limitées. Elles ont pu résider dans les émissions de poussières et de bruits.

- Poussières dégagées dues au percement des ancrages ; quelle que soit la dimension du goujon mis en place, trou de diamètre 12 pour 100 mm de profondeur ou trou de 10X60, cela représente une très faible quantité de poussière (environ 1,5 dé à coudre par trou) qui se dissipe très rapidement (aérologie)
- Bruits occasionnés par le perforateur électroportatif (hilti TE6A) ; ce sont des bruits discontinus, peu sonores et de faible portée : 91 dB à 1m, 78 Db à 4m, (66 Db à 16m soit le niveau sonore d'une imprimante - valeurs données par le fabricant). La durée moyenne de perçage d'un trou varie de 15 à 25 secondes. Ainsi pour une voie nécessitant 14 trous de perçage, cela représente une activité sonore discontinue d'une durée totale variant de 3min30 à presque 6min, et répartie entre 1 à 3h de temps.

Lors du perçage, il n'y a pas eu de vibrations fortes susceptibles de créer de perturbations importantes sur la zone de perçage. Les seules vibrations ont pu résider en paroi, lors de l'utilisation du marteau pour décroûter les zones instables ou au sol, lors du vidage du sac de halage et lors de chutes incontrôlées de pierres.

## 3. Etat des lieux de la zone d'influence des voies à régulariser

Les usages et pratiques concernant Autridge et ses abords sont multiples mais restent bien souvent anecdotiques en terme de fréquentation si l'on s'en tient aux grimpeurs.

### a – La zone de parking du belvédère

Cette zone est le point de départ quasi systématique pour tous les usagers. C'est la plus fréquentée d'Autridge, principalement par les touristes, notamment depuis la rénovation du belvédère mais aussi depuis la création de l'espace de restitution de la grotte Chauvet. Pour ces touristes, les gorges de l'Ardèche et ses belvédères sont devenus une attraction complémentaire de l'espace de restitution et du Pont d'arc. Les touristes restent « en haut », non loin de leurs véhicules et impactent ces lieux principalement par les détritiques qu'ils y laissent et le bruit qu'ils y font. Quelques « locaux », usagers des lieux, et dont je fais partie, font preuve de citoyenneté en ramassant régulièrement ces déchets.

La zone du parking est aussi concernée par les usagers « sportifs » ou « scientifiques » qui « descendent ». Ceux-ci se garent sur les places aménagées mais également sur des emplacements naturels, soit au niveau de la bifurcation amont route touristique/accès belvédère, soit au niveau central dans le bosquet faisant face au belvédère, soit 100m avant la bifurcation aval route/belvédère. L'usage de ces emplacements naturels est bien antérieur à la rénovation du belvédère et n'engendre pas à proprement parler de dégradation prononcée du milieu. Les chasseurs les utilisent également.

A ma connaissance, il n'y a jamais eu « parking complet » si ce n'est pour des événements tels que la descente en rappel du Pilier d'Autridge par les pompiers de Paris ou les 30 ans de la Réserve Naturelle. Le reste du temps, et si l'on enlève les touristes, il y a bien peu de monde sur zone.

En ce qui concerne la population de grimpeurs, la fréquentation observée sur les parkings d'Autridge a toujours été très limitée. Les voies ciblées par ce document n'ont que très peu influé sur la fréquentation du parking.

Tous les secteurs d'autridge sont assez confidentiels et les conditions d'ensoleillement (souvent trop chaudes) ou d'humidité (importante et longue) après les pluies, en limitent fortement l'usage. En dehors de quelques grandes voies assez parcourues, la fréquentation est faible et essentiellement locale. Les périodes d'utilisation se répartissent principalement en automne/hiver, plus sporadiquement au printemps.

## **b - Les accès** (photos3/20)

Tous les secteurs d'autridge sont d'accès peu commodes, souvent jugés « fatigants ou pénibles » lors de la remontée, ce qui peut expliquer en partie la faiblesse de la fréquentation. Les temps d'accès « moyen » parking/secteur (avec sac à dos de 9kg et corde de 6kg) sont de 20 min à l'aller et de 30 min au retour pour les secteurs Solarium et vire Ouest ; il faut compter 5 min de moins pour les secteurs Pertus et Fusée (comme signalé dans le topo guide ffme).

L'ouverture des itinéraires à régulariser n'a pas nécessité, à proprement parler, de création d'accès. Les différents cheminements qui conduisent depuis la route et le belvédère au pilier d'Autridge, que se soit celui par la combe de la fusée, celui par le Pertus ou encore celui par la Combe de bois Bouchat, sont tous des cheminements ancestraux empruntés par les chasseurs, les randonneurs avertis, les scientifiques, les chèvres, cela bien avant les grimpeurs, les sangliers se chargeant, quant à eux, de les dévaster très régulièrement.

Personnellement, je n'ai jamais effectué de balisage de ces accès mais depuis que je « fréquente » les lieux (début années 2000), j'ai pu constater l'apparition régulière de cairns aux endroits stratégiques (photo25), cairns qui ont pu être constitués par n'importe quel usager. Toutefois, concernant un possible « échaffaudage » de ces cairns par des grimpeurs, ils sont peut-être le fait de primo-usagers effrayés à l'idée de ne pas pouvoir retrouver leur chemin, de retour des voies du secteur central d'autridge (face sud à colonnettes), celles-ci étant parues dans le dernier topo ffme07.

### **1 - Cheminement par la combe de la Fusée et le Solarium**

C'est l'accès emprunté majoritairement par tous les usagers d'Autridge. Ce cheminement était déjà marqué et emprunté avant mes 1ers passages. Il est par ailleurs indiqué comme accès principal aux voies d'Autridge depuis l'édition 2006 du topo de l'Ardèche (et repris dans l'édition 2017). Il est parfois balisé (rubalise), notamment lors des descentes en rappel de l'intégralité du pilier d'Autridge pour lesquelles il en est l'accès retour.

A ma connaissance, cet accès est aussi emprunté par les pompiers lors d'interventions. Des bouts de corde (3 à 5 m) étaient déjà en place. Je les ai remplacés par sécurité et j'ai rajouté 2 ancrages avec main courante au sommet de la combe de la fusée, sur une zone très glissante en automne/hiver. Ces cordes peuvent facilement être enlevées et les ancrages rendus invisibles.

Si je n'ai pas créé cet accès, je l'ai par contre très souvent « entretenu », suite à des bouleversements d'ordre naturel. La combe de la fusée est une sorte de pierrier instable que le chemin traverse et retraverse (photo26). Elle prend une forme d'entonnoir avant le secteur du Solarium. Régulièrement défoncée par les passages des sangliers et des chèvres, elle est aussi périodiquement dévastée par des blocs qui se détachent de son embase sommitale, embase érodée naturellement lors de gros orages (photo24).

Ces cinq dernières années, j'ai signalé au moins deux fois oralement cela aux gardes du SGGA, leur indiquant que des blocs avaient déraciné ou fracturé de nombreux arbres (gros buis/figuiers/...) et que j'avais remis un peu d'ordre par sécurité, notamment en coupant les vestiges (plutôt que de les laisser en forme de pieux) et en les réutilisant pour reformer le chemin (photos27/28). Je suis donc « intervenu » pour maintenir à l'accès indiqué sur le topo guide d'escalade, un caractère sécurisé mais aussi unique afin que TOUS les usagers des Gorges ne passent qu'à un seul endroit.

A l'issue d'un épisode cévenol lors de l'automne 2016, j'ai aussi signalé au garde O.Peyronnel, qu'à la limite face Ouest/face Sud du secteur Solarium, des gros blocs étaient tombés du pied de la falaise, (secteur voie 1) et avaient écrasé des arbres. J'ai effectué une seconde visite pour sonder la stabilité de la zone éboulée. Tout cela a été signalé au CTFME07.

Par ailleurs, j'ai pu constater que des descentes en rappel commerciales ou événementielles (par des moniteurs professionnels / 30 ans de la réserve en 2010 / venue des pompiers de Paris en 2016 / fête de club, ...) de l'intégralité du pilier d'Autridge avaient lieu certes très irrégulièrement mais qu'elles concernaient souvent des rafales importantes d'individus parmi lesquels un certain nombre n'étaient pas attentifs à suivre le cheminement, ou peu coutumiers de fournir l'effort requis pour y rester. Ces errements finissent par démultiplier le chemin qu'il faut à nouveau reformer. J'ai signalé plusieurs fois cette situation au ctfme07 et demandé une réflexion, restée sans réponse.

## **2 - Cheminement pour se rendre au Pertus**

Lorsque j'y ai équipé ma 1ère voie, (d'autres y étaient déjà présentes) je n'ai fait que suivre la sente déjà « marquée » dans les bois (photos40/41/42). Des bouts de cordes étaient en place aux passages scabreux. Je ne sais pas qui les a posés. J'en ai changé un, jugé trop vétuste, au niveau d'un passage subvertical de 3m de haut, qui se fait à la force des bras (photo43/44).

Ce cheminement est également utilisé par des randonneurs avertis qui pratiquent une boucle entre Pertus, source du Platane et aiguille de Morsanne. Les chasseurs (agiles) le fréquentent également.

Enfin, cet accès a été en partie emprunté pour permettre le passage de la manifestation sportive *Raid in France* en juin 2017.

## **3 - Cheminement par la combe de Bois Bouchat**

On ne peut pas réellement qualifier de sentier ce cheminement emprunté presque exclusivement par les connaisseurs des Gorges (chasseurs/randonneurs/ramasseurs de champignons...), cheminement qui se fait et se défait au gré de leurs passages mais surtout de celui des sangliers et des chèvres qui en bouleversent considérablement le profil.

Ainsi, pour se rendre à la vire Ouest depuis le parking d'Autridge, toute l'approche jusqu'à se retrouver à l'altitude de la vire, est une sorte de « bartasse » à réaliser au mieux, dans un sous-bois de chênes verts ou blancs qui recouvrent des pierriers « vivants » (photo35). Une fois parvenu au niveau de la vire, il n'y a plus qu'à suivre la sente marquée par les allers et venues du troupeau de chèvres (photos36/37). J'ai installé une petite main courante de 2m sur la vire Ouest pour des raisons de sécurité ; celle-ci peut être facilement enlevée et les ancrages rendus invisibles.

Cet accès permet également de rejoindre plus bas, au niveau du Solarium, le cheminement en provenance de la combe de la Fusée, et de poursuivre plus loin sur d'autres secteurs. A l'inverse, il peut permettre, depuis le secteur du Solarium, de remonter à la Vire Ouest en 10 min.

## **c - Les voies à régulariser**

Les voies à régulariser se situent à l'intérieur du zonage autorisé à la pratique de l'escalade. Ce zonage date de 2006, date de la signature de la 1<sup>ère</sup> convention escalade dans la RNNGA. Dans leur grande majorité, ces voies, réparties sur 4 secteurs, ont été géographiquement créées parmi d'autres voies inscrites à l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 21 avril 2016 fixant les modalités de la pratique de l'escalade dans la RNNGA.

32 de ces voies se situent dans des secteurs abritant déjà des itinéraires d'escalade. 4 voies se trouvent sur un secteur auparavant non équipé mais bien inscrit à l'intérieur du périmètre autorisé à l'escalade (secteur « vire ouest »).

- secteur de la **Combe de la Fusée** : 14 voies à régulariser / 7 voies inscrites (photos7/9)

- secteur du **Solarium** : 4 voies à régulariser / 6 voies inscrites (photos13/15)

- secteur de la **Vire Ouest** : 4 voies / aucune voie inscrite (photo18)

- secteur du **Pertus** : 14 voies à régulariser / 4 voies inscrites (photo21)

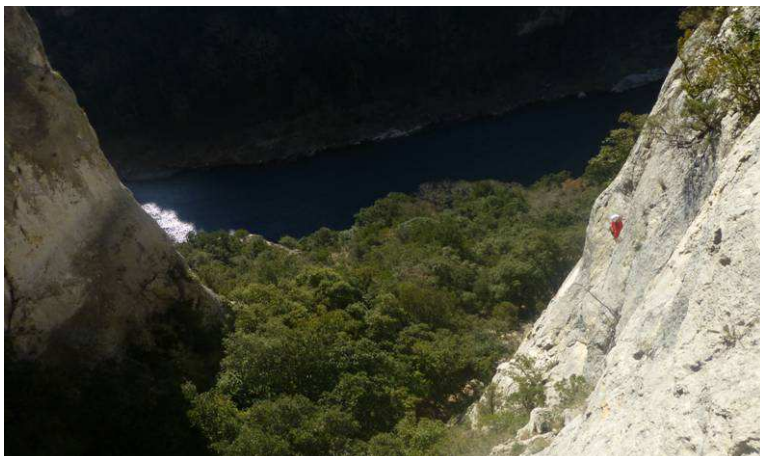
**1 - secteur de la Combe de la fusée (face Est et face Ouest)**



**Photo 3 => vue générale et accès à la combe de la Fusée (1), au Solarium (2) et à la vire Ouest (3) depuis la parking routier du belvédère d'Autridge**

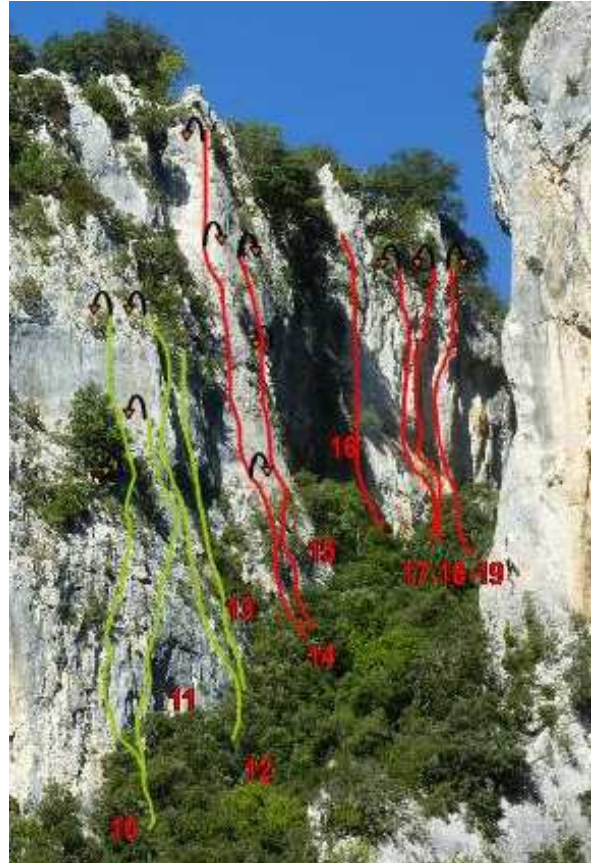
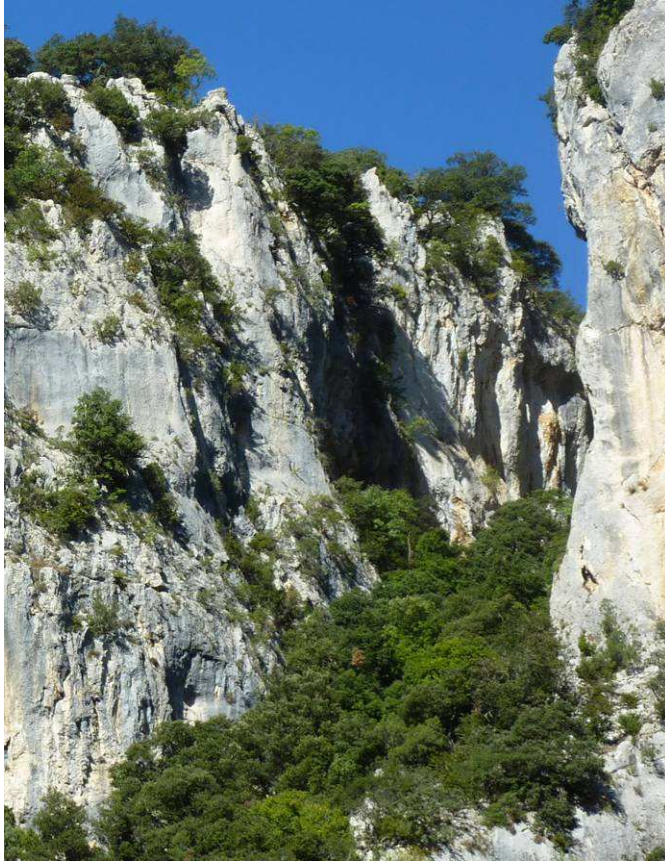


**Photo 4 => Vue de la moitié supérieure de la combe de la Fusée : les termes « rive droite et rive gauche » s'entendent dans le sens de la descente.**

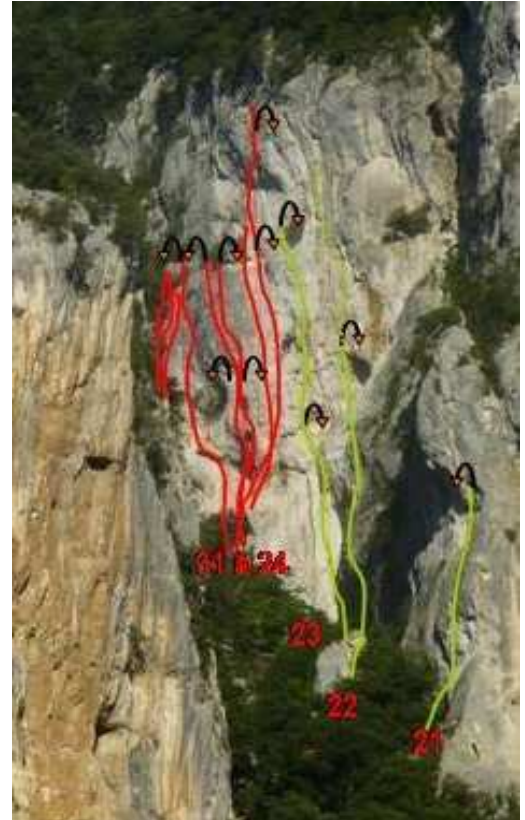


**Photo 5 => Vue de la moitié inférieure de la combe de la Fusée (grimpeur dans la voie 10, rive droite)**

a) photos 6 et 7 - combe de la fusée : rive droite (face Est) -



b) photos 8 et 9 - combe de la fusée - rive gauche (face ouest) -



- Rouge = voies concernées par l'évaluation d'incidence
- Vert = voies inscrites à l'arrêté préfectoral de 2016
- Noir = projet potentiel non équipé

## caractéristiques des voies : hauteur/ nombre de plaquettes/ nombre de relais chaîné

- 14 Chouchouna 6a+/6c/6c+ (Ch.B 2013). 41m 20 pl 3rch
- 15 Coucounougnou 6b/6c (Ch.B 2013) 35m 17 pl 2rch
- 16 A0/6b+ (ChB.2014) 35m 15pl 1 rch
- 17 7a+ (Ch.B 2012) 35m 16pl 1rch
- 18 6c+ (Ch.B 2012) 35m 16pl 1rch
- 19 7a (Ch.B 2012) 35m 16pl 1rch
- 24 Mise en orbite 7a+/7c (Ch.B. 2013) 45m 23 pl 2ch
- 25 La Ceinture d'Oort 7b+ (Ch.B. 2013) 35m 17 pl 1rch
- 26 L'arbre de Judée 6c+ / 7a (Ch.B. 2013) 35m 17 pl 2rch
- 27 Vibration spatiale 6c+ / 7a+ (Ch.B. 2013) 35m 18 pl 2rch
- 28 Compte à rebours 7a+ (2015) 30m 15 pl 1rch
- 29 Clémence en avance 6b+ (Ch.B. 2015) 25m 13 pl 1rch
- 30 Por mi Amor 6a+ (Ch.B. 2014) 30m 15 pl 1rch
- 31 Corsissitudes 6b+ (Ch.B 2014) 30m 15 pl 1rch
  
- 10 Gillo Dindus 6b/6c (Ch.B. 2011)
- 11 Spartacus Nivonus Petrus 6c+ (Ch.B. 2011)
- 12 Grouchus Sempervirens 6b (Ch.B. 2011)
- 13 Via Femina 5+ (Pierre Nivon 2012)
- 21 Petite Fanny ou le bonheur en barres L1 6c+ (Ch.B. 2012) puis L2 à L5
- 22 ça gargouille dans la fusée, 7b (Ch.B. 2012)
- 23 L'écolos de bas étage 7b / 7b+ (Ch.B. 2012)

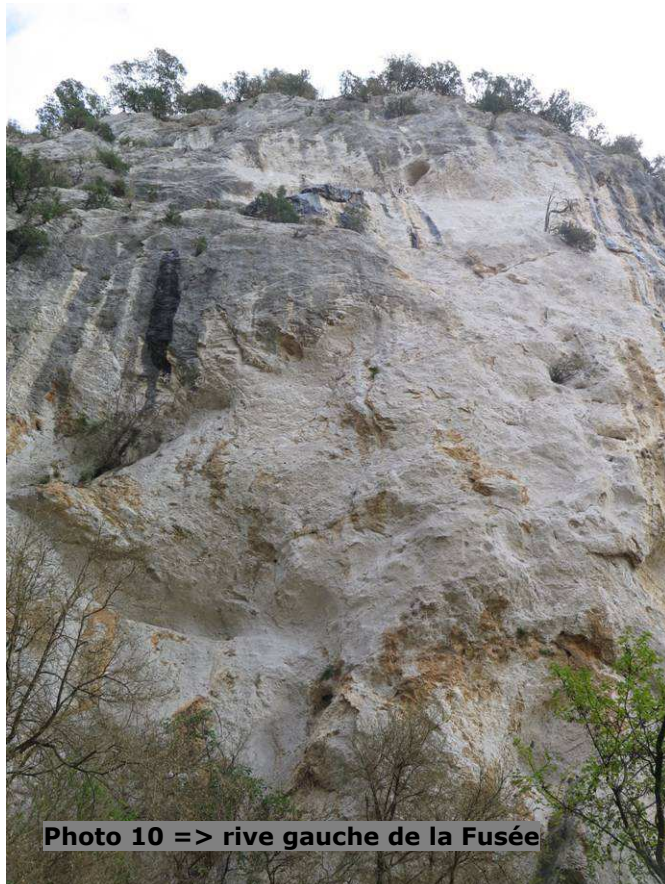


Photo 10 => rive gauche de la Fusée

Le secteur de la Fusée est un secteur peu favorable à la réception d'un groupe de grimpeurs. L'escalade s'y pratique plutôt de façon intimiste, en changeant régulièrement ses affaires de place.

Malgré les « plateformes aménagées », le pied des voies y est souvent pentu et perturbé.

Enfin, du fait de cet engorgement, les grimpeurs « thermophiles » ne disposent que de peu de temps, le soleil hivernal n'y faisant qu'une brève apparition en milieu de journée, un peu plus prolongée tout en bas de la combe, à la jonction avec le Solarium.

Un grimpeur en action n'y est visible d'aucun endroit depuis la route touristique.

Le rocher est bon dans les parties grises et blanches, un peu moins dans les zones marron.

En dehors des toutes 1ères voies en arrivant, et des dernières, tout en bas de la combe, au profil positif, le secteur est globalement légèrement déversant.

Il n'y a pas de grotte à signaler, seulement quelques anfractuosités.

## 2 - secteur du Solarium

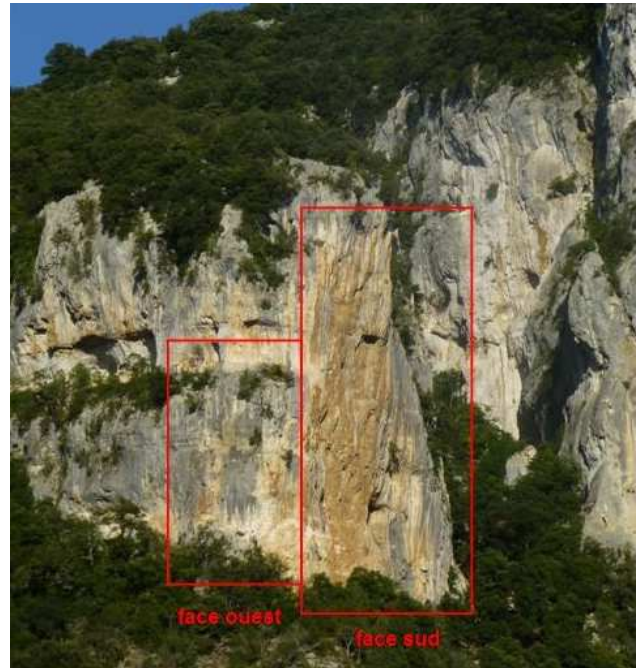
Ce secteur est contigu à celui de la combe de la fusée. C'est là que jonctionnent les accès via la combe de la Fusée et la combe de Bois Bouchat.

L'escalade s'y pratique principalement en période hivernale et en plein soleil, celui-ci y apparaissant vers 10h30 pour en disparaître vers 15h30.

Le pied des voies, plat, est assez large et dégagé. C'est une zone où peuvent se regrouper les grimpeurs. Un œil vraiment exercé et renseigné pourra les apercevoir seulement depuis un promontoire situé en bord de route touristique, à 700m en aval d'Autridge à vol d'oiseau.

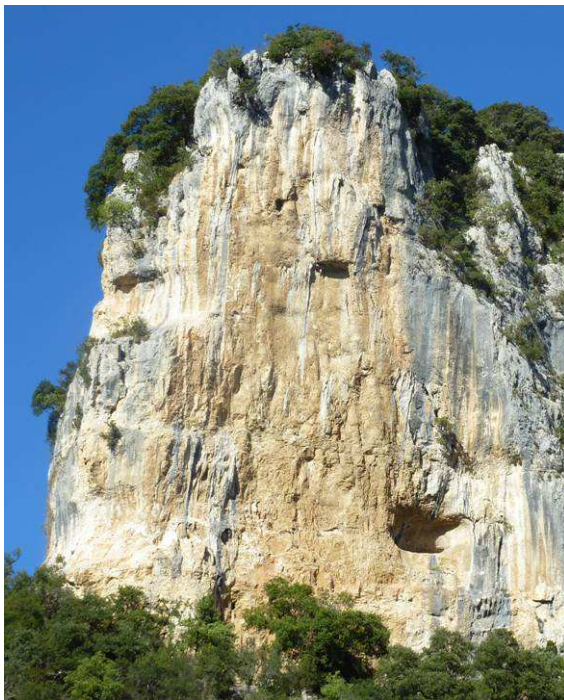
Le rocher y est très bon dans les parties grises, un peu moins dans les zones marron. Le profil est très légèrement déversant.

Il n'y a pas de grotte à signaler.



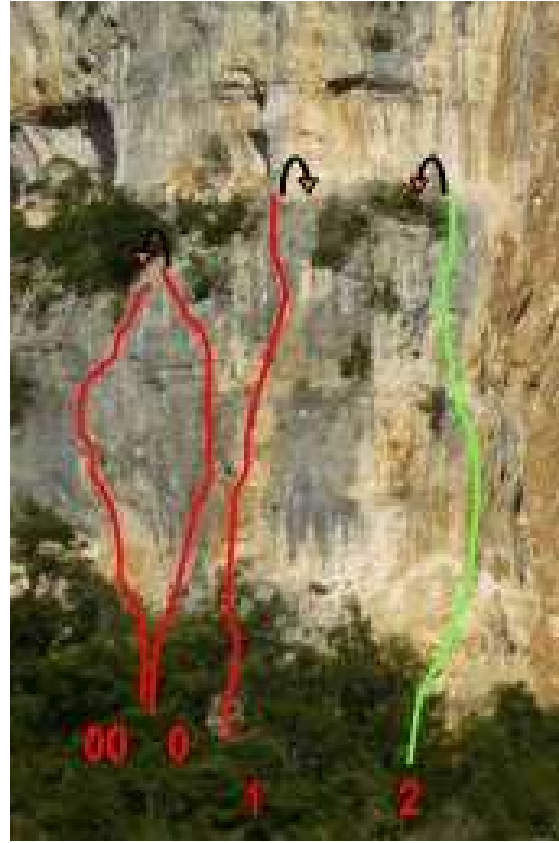
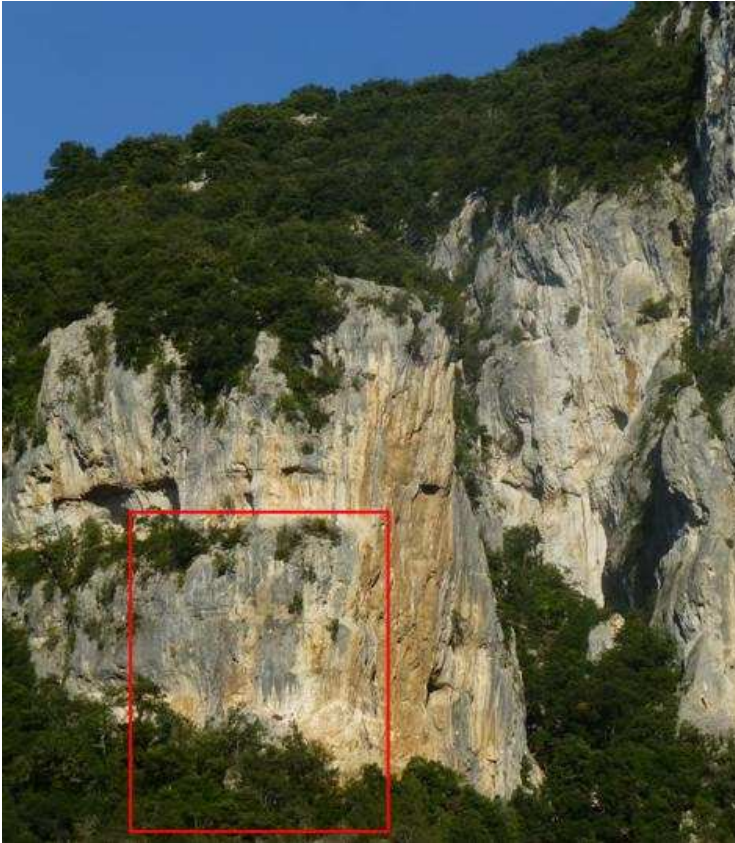
**Photo 11 => Vue générale du solarium (faces sud et ouest)**

### **Photos 12 et 13 => secteur solarium - face sud**





Photos 14 et 15 => secteur solarium - face Ouest



(la voie 2 en vert permet de faire le lien avec la face sud)

- Rouge = voies concernées par l'évaluation d'incidence
- Vert = voies inscrites à l'arrêté préfectoral de 2016
- Noir = projet potentiel non équipé

caractéristiques des voies : hauteur/ nombre de plaquettes/ nombre de relais chaîné

- 00 Dessiner, rire et mourir 6c (Ch.B.2014/2015) 27m 11pl 1rch
- 0 Sang d'encre 6b (Ch.B.2014/2015) 27m 13pl 0rch (même que 00)
- 1 Les bruits de l'aube 6a+ (Ch.B.2013/2014) 33m 13pl 1rch
- 8 Ouverte le dimanche A0 puis 7a+/7b/7? (Ch.B. 2013) 55m 19pl 3rch
  
- 2 Bubo Bubo 6c+ (Ch.B. 2011)
- 3 Aquila Fasciata 6c/7a (Ch.B. 2011)
- 4 Solarium Tremens 6c+/7a+/? Var L1 6b (Ch.B. 2011)
- 5 Biques en stock 6c/6c/7b/7c (Ch.B. 2011)
- 6 Boucs en rut 5b/6c+ (Ch.B. 2011)
- 9 Le hamac 7b/7b+ (Ch.B. 2011)
  
- 7 Cabri au lait (projet non équipé)

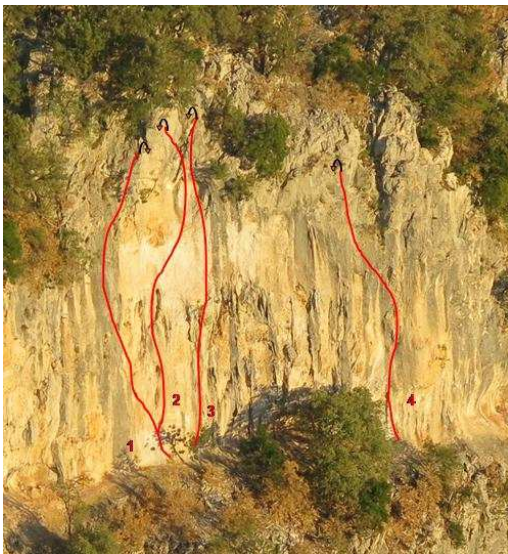
**3 - secteur de la Vire Ouest (accès au secteur 3 sur photo 3) – photos 16, 17 et 18**



Vire ouest : vue générale



Vire ouest : vue rapprochée



• Rouge = voies concernées par l'évaluation d'incidence

• Vert = voies inscrites à l'arrêté préfectoral de 2016

• Noir = projet potentiel non équipé

caractéristiques des voies : hauteur/ nombre de plaquettes/  
nombre de relais chaîné

• 1 6c+ (Ch.B.2015) 20m 12pl 1rch

• 2 7a+ (Ch.B.2015) 20m 12pl 1rch

• 3 7a (Ch.B.2015) 20m 13pl 1rch

• 4 7b (Ch.B.2015) 20m 13pl 1rch



**Photo 19 => Vire ouest  
/vue de la falaise**

Le secteur de la Vire Ouest est un secteur réservé aux initiés de par son accès « pommatoire ».

La vire qui fait office de pied de voies accepte plusieurs grimpeurs mais il y a peu de voies (photos19/38). Il s'agit d'un secteur intimiste, touché par le soleil hivernal entre 13h et 16h30.

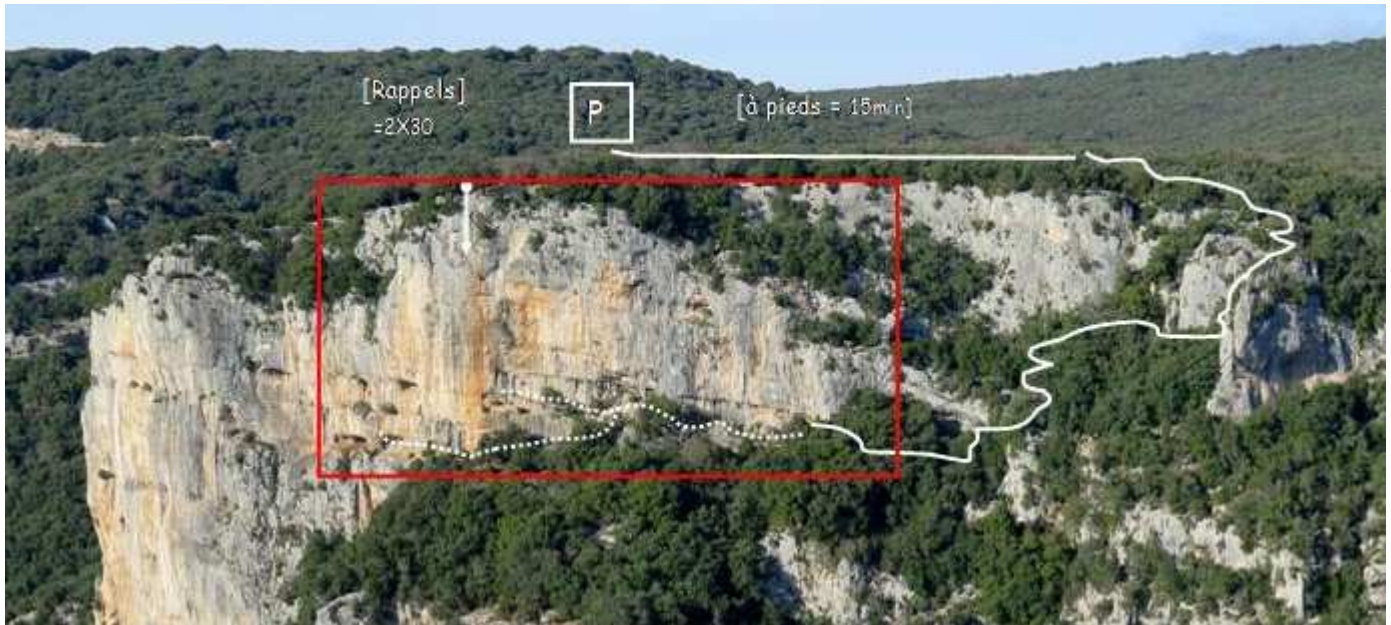
Un grimpeur en action n'y est visible d'aucun endroit depuis la route touristique.

Le profil varie de très vertical à déversant, pour une hauteur maximum de 20m.

Le rocher y est très bon et compact, concrétionné par endroits (colonettes).

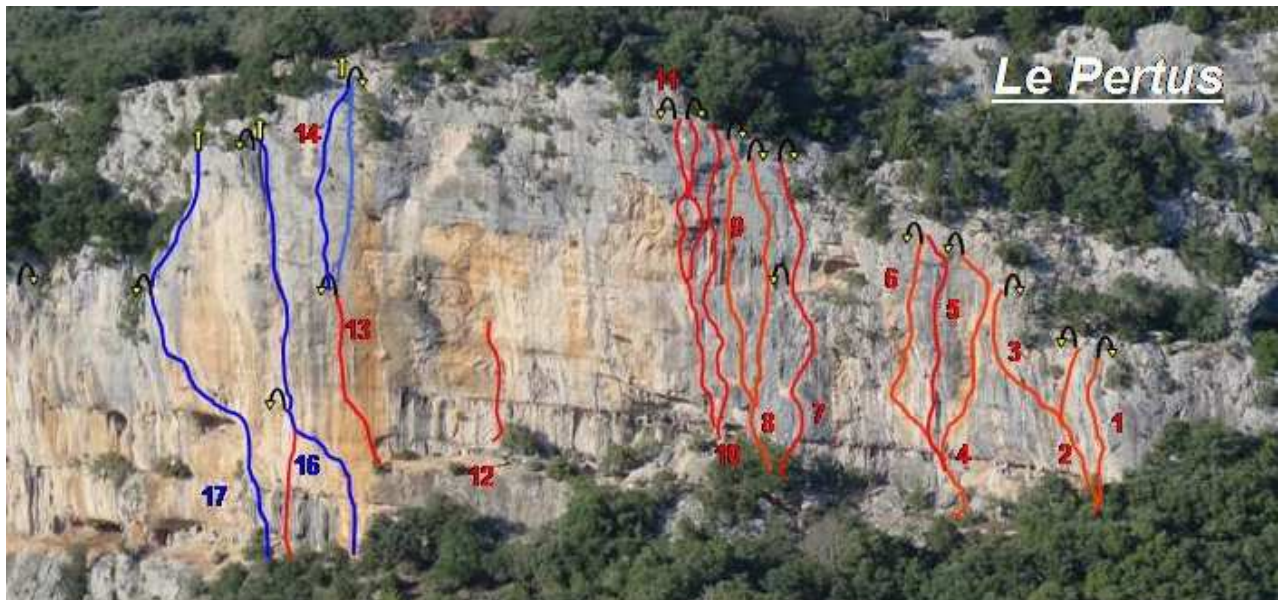
Il n'y a pas de grotte à signaler

#### 4 - secteur du Pertus



**photo 20 - Vue générale et accès depuis le parking routier du belvédère d'Autridge**

L'accès est un cheminement naturel emprunté historiquement par les chasseurs puis par les grimpeurs ; une vieille corde permettant de sécuriser un passage athlétique (3m) y était déjà installée lors de ma 1<sup>ère</sup> venue. 2 autres cordes, plus récentes, installées par des inconnus sont venues la suppléer.



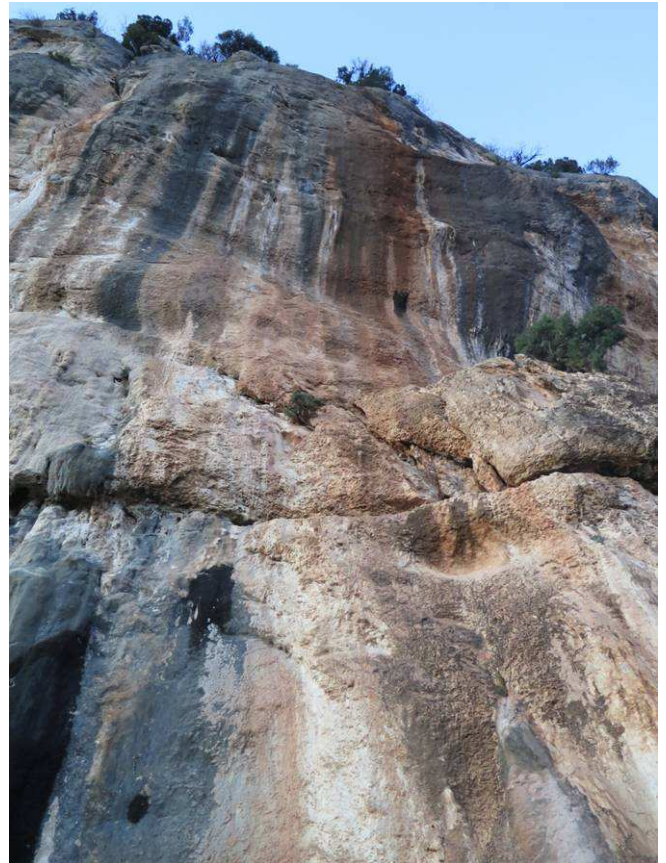
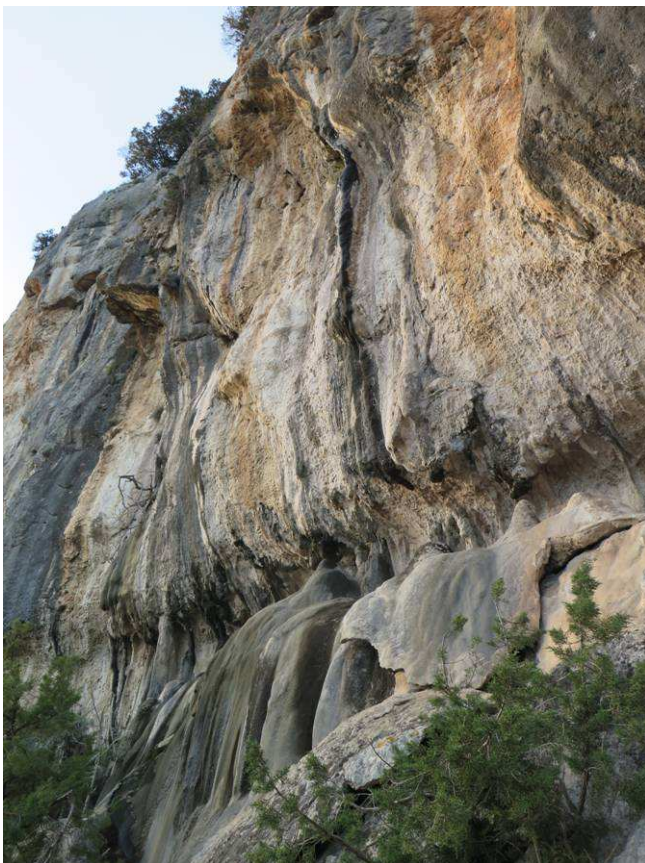
**photo 21 - topo des voies**

- Rouge = voies concernées par l'évaluation d'incidence
- Bleu = voies inscrites à l'arrêté préfectoral de 2016

## caractéristiques des voies : hauteur/ nombre de plaquettes/ nombre de relais chaîné

1. Au Pertus 6c [10D+ch/20m 2015
2. C'est Jour de chasse 6c [10D+ch/20m 2015
3. Les chiens aboient, les cochons passent. 6b+ [16D+ch/35m
4. Dong Ding Dingue. 6c [13D+ch/30m 2015
5. Colo negra 7a [13D+ch/32m 2016
6. Os 7a [D+ch/32m 2016
7. Piéo de la Nune 6b+/6c [17D+ch/38m 2015
8. 7a [D+ch/38m 2015
9. 7a [17D+ch/38m 2015
10. A07b ou 7b+ [17D+ch/38m 2015
11. Tartine. 8a [19D+ch/m 2016/01
- 11 bis. Tartinette (sortie droite) 7c [19D+ch/38m 2016
12. Le meilleur hait le pire. 8a+ [D+ch/38m 2016
13. A prendre ou à l'essai 7a+ [11D+ch/42m puis 6c 2004/2015
14. Seul au monde, 6c+ [D+ch/m 2004
16. Les antis contre les méchants (L1/2) 6b+/A06b[D+ch et 7a dép. direct
17. Terre promise (L4/5) 7c/6b+ [D+ch/m

Le secteur du Pertus prend le soleil hivernal de 9h à 16h30. D'accès légèrement sportif, il peut accueillir plusieurs cordées sans que celles-ci ne s'y trouvent à l'étroit. Le rocher y est excellent, parfois concrétionné (colonettes), coloré ; les voies y sont assez longues (40m maximum) et le profil, très vertical. Une cordée en action sera visible par de bons yeux, depuis la route touristique, à 600m en face. C'est un secteur qui peut également être fréquenté en plein été, en fin de journée, lorsque l'ombre est revenue et que souffle le vent du Nord. Une grotte à signaler le long de l'accès, la baume du Pertus.



Photos 22, 23 => vues de la falaise

## **d – Diagnostic des milieux naturels et espèces**

### **1 - Tableau des milieux naturels**

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : .....	<b>X</b>	<b>5210 Mattoral arborescents à Juniperus spp.</b>
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : .....	<b>X</b>	<b>9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</b>
<b>Milieux rocheux</b>	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : .....	<b>X</b>	<b>8210 Falaises calcaires méditerranéennes à végétation chasmophytiques éclairée</b>

*Source : SGGA/Natura2000*

### **2 - Diagnostic des espèces animales**

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	présence	Autres informations
<b>Amphibiens, reptiles</b>	Couleuvre d'esculape ( <i>Zamenis longissimus</i> )	observée	Marche d'approche du Pertus
	Vipère aspic ( <i>Vipera aspis</i> )	Non observé	
<b>Insectes</b>	Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	observée	Marche d'approche Fusée, Vire Ouest
	Grand capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	observé	Marche d'approche Fusée, Vire Ouest
	Pyrale du buis ( <i>Cydalima perspectalis</i> )	observée	Combe de la Fusée, Solarium, Pertus
	Proserpine ( <i>Zerinthia rumina</i> )	Non observé	
	Grand calosome ( <i>Calosoma sycophanta</i> )	observé	Marche d'approche Fusée, Vire Ouest, Pertus
	Abeilles sauvages ( <i>Apis sp.</i> )	Non observé	Pas d'essaims observés
	Cigale ( <i>Cicadidae</i> )	observé	Zone du parking
<b>Mammifères</b>	Molosse de Cestoni ( <i>Tadarida teniotis</i> )	Potentielle, non observée	Niche sous les écailles des falaises Zone de chasse
	Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )	observée	Pertus, Fusée, Solarium
	Genette ( <i>Genetta genetta</i> )	Non observée	Présence d'un crottoir (Vire Ouest)
	Chèvre férale ( <i>Capra hircus hircus</i> )	observée	Dans tous les secteurs d'escalade

<b>Oiseaux</b>	Aigle de Bonelli ( <i>Hieraaetus fasciatus</i> )	Non observé	Pas de nidification dans le secteur d'Autridge
	Vautour percnoptère ( <i>Neophron Percnopterus</i> )	Présente ?	Signalé «Domaine vital » de l'espèce mais pas observé dans les secteurs d'escalade concernés
	Vautour fauve ( <i>Gyps fulvus</i> )	présente	L'espèce fréquente le secteur pour dormir mais pas observé dans les secteurs d'escalade concernés
	Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> )	présente	Domaine vital – niche dans une barre située sur la partie aval d'autridge – plus bas que le secteur du pertus
	Hirondelle des rochers ( <i>Ptyonoprogne rupestris</i> )	présente	Observée en période estivale dans le secteurs des colonnettes de la grande face
	Martinet à ventre blanc ( <i>Tachymarptis melba</i> )	présente	Nicheur - Observée en période estivale dans le secteurs des colonnettes de la grande face
	Circaète Jean Leblanc ( <i>Circaetus gallicus</i> )	potentielle	Non observé dans les secteurs d'escalade
	Hibou Grand Duc ( <i>Bubo bubo</i> )	potentielle	Non observé dans les secteurs d'escalade mais contacts sonores à 300m en amont du Solarium
	Pigeon ramier ( <i>Columba palumbus</i> )	observé	Fréquemment observé en migration dans les bois
	Geai des chênes ( <i>Garrulus glandarius</i> )	observé	Observations ponctuelles et contacts sonores dans les bois
	Grand Corbeau ( <i>Corvus corax</i> )	observé	Observations ponctuelles sur Autridge mais pas dans les secteurs d'escalade
	Choucas des Tours ( <i>Coloeus monedula</i> )	observé	Observations sur Autridge, pas directement dans les secteurs d'escalade
	Tichodrome échelette ( <i>Tichodroma muraria</i> )	observé	Niche dans la grande Face – incursions régulières sur le Solarium
	Monticole bleu ( <i>monticola solitarius</i> )	Non observé	
Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus Europaeus</i> )	observé	A la nuit, sur la route touristique, 100m en amont d'autridge	

### 3 - Diagnostic des espèces végétales

Secteur	Vire Ouest		pertus		Fusée		Solarium		
	approche	Pied de voie	Falaise	approche	Pied de voie	Falaise	approche	Pied de voie	Falaise
<b>localisation</b>									
<b>Nom de l'espèce</b>									
Ail à tête ronde ( <i>Allium sphaerocephalon</i> )					X				
Amélanchier feuilles ovales ( <i>Amelanchier ovalis</i> )			X						X
Arabette hérissée ( <i>Arabis hirsuta</i> )	X	X							
Arbousier commun ( <i>Arbutus unedus</i> )	X			X		X		X	
Arbre de Judée ( <i>Cercis silic astrum</i> )	X			X		X	X	X	
Arenaria sp.			X						
Arum d'Italie ( <i>Arum italicum</i> )	X			X					

Asperge sauvage ( <i>Asparagus acutifolius</i> )	X			X			X							X					
Asphodèle blanc ( <i>Asphodelus albinus</i> )	X																		
Asplénium de Pétrarque ( <i>Asplenium petrarcae</i> )				X															
Asplenium des murailles ( <i>Asplenium trichomanes</i> )			X	X		X				X				X					X
Baouque ( <i>Brachypodium retusum</i> )						X													X
Biscutelle lisse ( <i>Biscutella laevigata</i> )			X			X													
Brome stérile ( <i>Bromus sterilis</i> )			X																X
Buis commun ( <i>Buxus sempervirens</i> )	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Campanules à petites fleurs ( <i>Campanula erinus</i> )	X		X																
Capillaire ( <i>Adiantum capillus-veneris</i> )	X							X											X
Catapode rigide ( <i>catapodium rigidum</i> )		X	X			X													X
Centranthe de Lecoq ( <i>Centranthus lecoquii</i> )		X	X	X	X					X	X								X
Cerisier Ste Lucie ( <i>Prunus mahaleb</i> )									X		X								
Ceterach officinal ( <i>Asplenium ceterach</i> )														X					
Chêne blanc ( <i>Quercus alba</i> )	X			X				X											X
Chêne vert ( <i>Quercus ilex</i> )	X			X				X											X
Coronille à tiges de jonc ( <i>Coronilla major</i> )																			X
Coronille faux lotier ( <i>Coronilla minima subsp. Lotoides</i> )			X			X													
Epervière étoilée ( <i>Hieracium stelligerum</i> )		X	X		X	X							X						
Epiaire droite ( <i>Stachys recta</i> )		X				X													
Erysimum sp.						X													
Euphorbe characias ( <i>Euphorbe characias</i> )	X	X		X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Euphorbe des moissons ( <i>Euphorba segetalis</i> )						X	X												
Figuier commun ( <i>carica</i> )	X			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Filaire à feuilles larges ( <i>Phillyrea latifolia</i> )	X			X				X											
Fragon petit houx ( <i>Ruscus aculeatus</i> )	X			X				X											X
Gaillet à feuille d'asperge ( <i>Galium corrudifolium</i> )								X											
Gaillet à feuilles luisantes ( <i>Galium lucidum</i> )						X													
Gallium de Paris ( <i>Galium parisiense</i> )			X																X
Garance voyageuse ( <i>Rubia peregrina</i> )		X	X		X					X									X
Genévrier cade ( <i>Juniperus osycedrus</i> )	X	X		X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Genévrier de Phénicie ( <i>Juniperus Phoenica</i> )	X	X		X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Géranium pourpre ( <i>Geranium purpureum</i> )		X	X			X						X							X
Germadrée jaune ( <i>Teucrium Flavum</i> )		X	X	X															
Germadrée petit chêne ( <i>Teucrium chamaedrys</i> )			X	X	X								X						
Grand sedum ( <i>Hylotelephium maximum</i> )						X	X												
Grande férule ( <i>Ferula glauca</i> )						X													
Grémil pourpre bleu ( <i>Buglossoides purpureocaerulea</i> )						X													
Gueule de loup ( <i>Antirrhinum majus</i> )		X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Laitue vivace ( <i>Lactuca perennis</i> )		X	X			X							X						
Lichen xanthoria parietina								X					X						
Lierre grimpant ( <i>Hedera helix</i> )						X													
Melique de Bauhin ( <i>Melica bauhini</i> )				X															
Melique sp.						X													
Mélitte à feuilles de Mélisse ( <i>Melittis melissophyllum</i> )	X	X		X						X				X					X
Muflier à feuilles larges ( <i>Antirrhinum latifolium</i> )	X					X				X									
Muscari en grappe ( <i>muscari negletum</i> )						X	X												
Nerprun alaterne ( <i>Rhamnus alaternus</i> )	X			X						X				X					X
Nombril de venus ( <i>Umbelicus rupestris</i> )		X				X						X							X
Olivier commun ( <i>Olea europaea</i> )				X															
Orpin à feuilles épaisses ( <i>Sedum dasyphyllum</i> )						X													
Orpin blanc ( <i>Sedum album</i> )						X													
Orpin de Nice ( <i>Sedum seddiforme</i> )			X			X													
Pariétaire de Judée ( <i>Parietaria Judaica</i> )		X			X	X			X	X			X	X				X	X
Pariétaire officinale ( <i>Parietaria officinalis</i> )	X																		
Phagnalon sordide ( <i>Phagnalon sordidum</i> )		X			X	X			X	X		X	X					X	X
Pistachier térébinthe ( <i>Pistacia terebinthus</i> )	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Polypode austral ( <i>Polypodium cambricum</i> )			X	X															X





pied de falaise paraît faiblement impacté. Certaines voies dont le pied est en pente comportent un « aménagement » léger en plateforme, réalisé à l'aide de « vestiges » d'équipement et de réemploi de blocs/arbres déracinés, trouvés sur place.

- Au niveau des accès, notamment sur le lapiaz sommital, la faible fréquentation par les grimpeurs n'a pas conduit à une usure (patine) comme on peut la constater sur certains chemins de randonnée. Plus bas, dans la pente, ces chemins sont régulièrement dévastés par les sangliers, les rendant ainsi comme « oubliés ». Dans la combe de la fusée, l'appel au vide, généralisé dans les gorges, n'échappe pas au pierrier que traverse le chemin d'accès. Celui-ci descend peu à peu et les passages des usagers participent un peu plus à ce phénomène. Les épisodes cévenols contribuent également à éroder l'embase sommitale du pierrier et à déstabiliser de gros blocs qui roulent dans la combe, dévastant au passage arbres (buis) et sentier.

#### b) Sur les espèces :

A ma connaissance, il n'y a pas eu de « destruction » d'espèces, qu'elles soient référencées dans les tableaux ci-dessus ou pas.

- dans le milieu pariétal, et plus précisément dans le périmètre proche des voies à régulariser, à ma connaissance, aucune espèce animale protégée n'a été détruite ou perturbée, ni oiseau nichant, ni chiroptère derrière des écailles décollées ; aucun nid n'a été observé, ni vestiges de présence si ce n'est un crottoir à genette peu utilisé sur la vire Ouest. Pas d'amas d'insectes regroupés si ce n'est des punaises, pas de regroupement de coccinelles. A ma connaissance également, aucune espèce végétale protégée n'y a été observée. De petites branches de genévrier ont été sciées mais rien qui ne dévitalise durablement l'arbre. Un peu de terre a été enlevé mais en très faible quantité. Aucun lierre n'a été coupé.
- en pied de falaise, l'apport de « gravas » en provenance de la falaise a pu créer des perturbations légères (tas de pierres par dessus d'autres pierres) ; la chute de fragments rocheux a pu endommager temporairement le feuillage des buis mais ceux-ci ont vite retrouvé leur vigueur. Quelques branches de buis et de chênes ont été sciées pour sécuriser des départs de voie. Je n'ai opéré à aucun débroussaillage.
- Au niveau des accès, presque rien n'a été touché puisque ceux-ci existaient déjà. Les perturbations relèvent uniquement de la remise en état régulière d'un cheminement unique (remue-ménage par les sangliers notamment)

#### c) Perturbations possibles des espèces animales dans leur fonctions vitales :

L'absence, à ma connaissance, d'espèces protégées dans les secteurs concernés ne m'a pas empêché d'être vigilant et en éveil. Les « travaux » se sont en grande partie déroulés en automne/hiver, c'est à dire en dehors des périodes de reproduction. Il n'y a eu des équipements printaniers qu'en 2013 (avril/mai) et cela, dans la combe de la fusée, dans laquelle absolument rien n'a été observé. Quoi qu'il en soit, à chacune de mes venues sur le site, j'ai toujours été attentif à observer le ciel, écouter les bruits, rester discret, afin d'analyser ce qui m'entourait, que ce soit des espèces d'intérêt communautaire ou pas. Idem une fois en falaise. Ces précautions ont prévalu tout au long des ouvertures de voies mais aussi lors des moments de grimpe.

Plus généralement, au sein de la RNNGA, je demande systématiquement aux grimpeurs que je rencontre s'ils n'ont pas observé lors de leur passage « quelque chose » dans les zones qu'ils ont pénétrées. Cela participe à une veille active.

#### d) Réversibilité des équipements :

Tout le matériel mis en place est escamotable ; La découverte subite d'un enjeu peut donc être suivie très rapidement de mesures répondant de manière temporaire ou définitive aux contraintes environnementales associées. Le site internet du ctffme07 et la salle du mur d'escalade du CREPS de Vallon peuvent être utilisés pour relayer les informations.

## 5. Communication - Topo

Les itinéraires inscrits à l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 21 avril sont mentionnés de diverses manières dans le dernier topo guide du ctffme07 (2017). Les grandes voies y sont dessinées ainsi que quelques voies d'une longueur. Certaines couennes de la grande face y sont décrites (nom difficulté, ...) mais pas topographiées. N'y figurent ni les voies du Solarium ni celles de la combe de la Fusée. Avant la parution du guide, j'avais émis auprès du ctffme la proposition de limiter la « publicité » autour de ces secteurs afin de ne pas produire « un effet d'appel » pouvant engendrer une éventuelle hausse de fréquentation, hausse qui ne s'est pas produite pour l'instant. Cependant le topo guide mentionne que la combe de la Fusée est en cours d'équipement.

Concernant les voies à régulariser, je n'ai personnellement pas mis de topo « en ligne » sur Internet et d'après mes recherches, je n'en ai constaté la présence d'aucun.

Dans le cas d'une régularisation par acceptation du maintien des voies, mon point de vue est que ces voies ne soient pas mentionnées dans le topo du ctffme07.

## 6. Intérêts sportifs des itinéraires pour le « milieu de l'escalade »

En terme de pratique sportive, l'intérêt de l'équipement de ces secteurs répond avant tout à des besoins locaux : cela touche essentiellement un petit nombre de grimpeurs d'un triangle Aubenas/Vallon Pont d'Arc/St Martin d'Ardèche, qu'ils soient licenciés (FFME ou CAF-Club Alpin français) ou non, ainsi que les stagiaires du CREPS de Vallon Pont d'Arc, structure d'Etat qui forme, entre autres, aux métiers de l'escalade. Quel que soit leur « statut », une grande majorité de ces grimpeurs sont déjà sensibilisés à la protection du milieu, cette problématique locale étant un sujet de conversation très évoqué au pied des falaises mais également au pied des SAE (Structure artificielle d'escalade -Aubenas/Vallon/Les Vans...).

Comme signalé plus haut, les 4 secteurs en question sont grimpables principalement en hiver, et sous des conditions de soleil régnant. Cela vient compléter les propositions du bassin vallonnais qui dispose plutôt de falaises « printanières ou estivales », sans pour autant créer un « appel » aux groupes et aux « familles », le nombre de voies par secteur, la difficulté moyenne des voies (6c/7a) et les accès compliqués en étant des facteurs limitants. En ce domaine, par exemple, des secteurs comme le cirque de Gens (Chauzon) ou Casteljou resteront bien plus attractifs.

Pour preuve de cet intérêt local, le Club Alpin de Vallon pont d'Arc a entrepris récemment (hiver 2017/2018) auprès du SGGA, une démarche visant à ouvrir des voies d'escalade justement dans 2 des secteurs abritant les voies à régulariser : le Pertus et la Vire Ouest. Cette démarche a conduit à une 1<sup>ère</sup> visite sur le terrain en juin 2018, afin de mettre en place la grille des enjeux environnementaux. Les résultats de cette visite m'ont en partie aidé à constituer le tableau des diagnostics des espèces produit au paragraphe 3-d.

Remarque : si dans l'avenir, suite à des demandes officielles, l'ouverture de voies d'escalade était autorisée aux endroits mêmes des voies que je pourrais être amené à déséquiper en cas de refus de régularisation par le maintien de ces voies, ce processus de déséquipement suivi d'une éventuelle phase d'équipement ou de rééquipement pourrait impacter deux fois les falaises. Il conduirait par ailleurs à un gaspillage économique

## Conclusion

*Les itinéraires non inscrits à l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 21 avril 2016 ont été en grande partie réalisés au sein même de secteurs présentant déjà des voies d'escalade. Seul le secteur de la vire ouest, sis à l'intérieur du zonage autorisé à l'escalade, n'en possédait pas. Tous les accès utilisés étaient préexistants, les parkings également. J'ai essayé de prendre le maximum de précautions en étant attentif à l'existant, à ne pas le détruire, et à le perturber le moins possible.*

*Les travaux d'équipement ont respecté la charte ffme d'ouverture et se sont déroulés en très grande partie en dehors des périodes sensibles. Les nuisances sonores sont restées très faibles, tout comme les émissions de poussière. L'entretien, dans la phase d'utilisation, se résumera, à maintenir un accès viable et à une surveillance des points de progression par les usagers et la ffme.*

*La fréquentation du site n'a quasiment pas évolué : elle demeure faible, se concentre toujours sur la période automne/hiver et concerne principalement des usagers locaux, bien souvent déjà sensibilisés aux contraintes environnementales. En dehors des grandes voies, Autridge se compose de secteurs avant tout intimistes. Sur la base des critères énoncés, l'évolution potentielle de cette fréquentation pourrait être taxée d'augmentation (très) faible. Cela sera d'autant plus vrai que la communication sur ces secteurs restera de l'ordre du bouche à oreille, sans parution dans les guides officiels.*

*Concernant la flore, je n'ai rencontré d'Alysson à gros fruits dans aucun secteur d'escalade d'Autridge. Pas plus de réussite avec l'asplénium de Pétrarque pourtant signalé sur les parois situées au dessus du Pertus. Il réside quelques pieds de Centrante de Lecoq mais hors itinéraires. Ces observations ont été réalisées à différentes périodes de l'année, couvrant un cycle végétatif large.*

*Concernant la faune au sein même des secteurs d'escalade ciblés par ce dossier : l'aigle de Bonelli ne niche pas dans la zone d'Autridge. Le faucon pèlerin est effectivement présent sur la partie aval de la grande falaise ainsi que sur l'aiguillette de Morsanne, située encore plus en aval mais je n'ai relevé aucune présence sur les secteurs d'escalade concernés par ce dossier. Aucune observation personnelle également en ce qui concerne le percnoptère. Je n'ai relevé la présence d'aucun foyer de martinet à ventre blanc ni de nid d'hirondelle de roche, toutes deux semblant préférer la baume de la grande face sud. Les faucons crécerelles sont présent du côté du secteur du Pertus mais ils nichent en contrebas du Pertus, sur la partie aval d'Autridge. Le hibou Grand duc « chante » parfois sur la rive opposée, 300m en amont d'Autridge, vers le rapide du Figueras. Pas de pelotes de déjection retrouvées. Le tichodrome échelette, présent sur la grande face, fait des excursions du côté du Solarium. Rien à signaler du côté de la vire ouest, si ce n'est un crottoir à genette peu garni, ni dans la combe de la fusée hormis le cortège de chèvres qui investissent périodiquement les lieux.*

*Par ailleurs, il est à noter que ces secteurs n'ont jamais été couverts par des mesures d'interdiction temporaire liées à l'apparition d'un enjeu environnemental. Si cela venait à arriver, la réversibilité des équipements permettraient d'y répondre rapidement.*

*L'ensemble des données « scientifiques » que j'ai pu rassembler, corrélé aux paramètres géomorphologiques des voies en question, ainsi qu'aux caractéristiques sociaux-sportives des populations de grimpeurs potentiellement concernés, m'incitent à employer les termes « d'impact faible à très modéré » à l'égard des itinéraires à régulariser.*

*Mes connaissances ne sont que celles d'un amateur averti, constituées par la curiosité, le désir de savoir, de connaître mon environnement et plus précisément, le milieu naturel dans lequel j'évolue, afin de l'impacter le moins possible tout en le pratiquant. Elles se sont constituées lors de nombreuses heures d'observation, au fil des rencontres avec des spécialistes, avec le personnel du SGGGA, lors d'études botaniques, de suivi chiroptères, de lectures, de classes de découverte à vocation environnementale dans la RNNGA avec mes élèves.*

*Comme je le disais en préambule, j'ai tenté par ce dossier, de rassembler le plus d'éléments possibles pour permettre la compréhension de la situation, des conséquences des « travaux » sur l'espace protégé et son environnement, ainsi que l'établissement d'un diagnostic aussi juste et réfléchi que ce qu'il m'était possible de faire dans les délais impartis.*

A Larnas, le 13 Décembre 2018,  
Christophe BERNARD



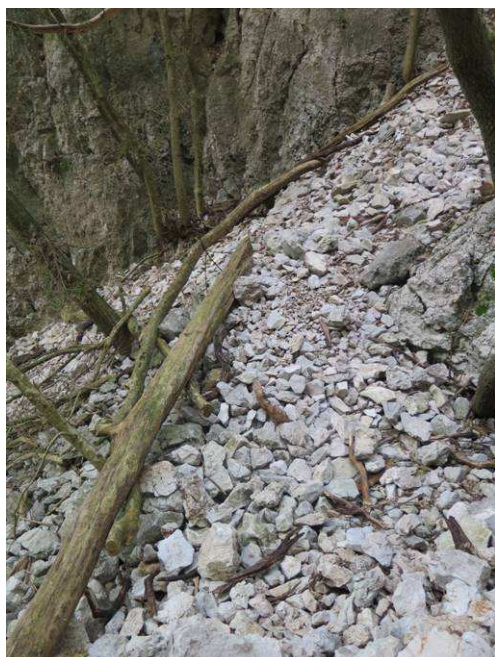


**Photo 24 => embase sommitale de la combe de la fusée d'où se détachent périodiquement des blocs qui dévastent la combe (végétation, sentier...)**

**Photo 25 => cheminement en sous-bois en direction de la combe de la fusée. Cairn au 1<sup>er</sup> plan**



**Photo 26 => vue du sommet de la combe de la fusée. Le sentier passe globalement sur la gauche, traverse à droite puis retransverse à g au milieu de la combe, avant de retransverse à dr une dernière fois au niveau du solarium .**



**Photos 27,28 => pour maintenir un semblant de sentier, réemploi de troncs déracinés, parfois recoupés, pour ne pas les laisser en forme de pieux, vestiges d'épisodes naturels.**



**Photo 29=> aménagement d'une plateforme en pied de voie = Réemploi de troncs déracinés naturellement, parfois recoupés, et de blocs rocheux.**



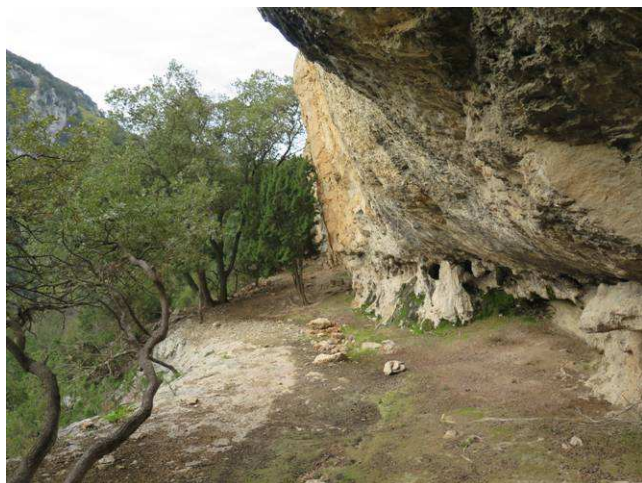
**Photo 30=> Réemploi de blocs rocheux pour stabiliser le sentier.**



**Photo 31 => Zone médiane de la combe de la Fusée**



**Photo 32 => Zone terminale de la combe de la Fusée avant de rejoindre le Solarium. Aménagement de marche.**



**Photos 33,34 => pied de falaise du Solarium (face sud /face ouest)**



**Photos 35 à 38 => différents aspects du cheminement pour se rendre à la vire ouest**



## Autridge

Au cœur des gorges, le secteur d'Autridge présente quelques grandes voies de hautes volées, mais aussi de magnifiques couloirs de haut niveau. Haut niveau comme l'exigence responsable nécessaire pour conserver ce paradis : n'arrachez rien, notamment les fissures dans les voies, qui ne gênent pas l'escalade. Le site doit, encore plus qu'ailleurs, rester propre, du parking au sommet des voies et ne pas être modifié. Ramassez vos ordures, celles des autres, et n'hésitez pas à éduquer les hurluberlus au comportement déviant... Les guides n'hésiteront pas à vous verbaliser. La survie du site est à ce prix.

**Accès :** se garer au belvédère d'Autridge sur la route des Gorges.

**Descente :** à pied, en 20' par une combe de la fusée qui pousse la falaise. Prendre une sente qui débute 5 m en aval du croisement nord route/parking... Changer d'étage 15 m plus loin en descendant à gauche entre 2 chênes verts. Traverser le pierrier (tout droit) puis franchir un gradin par la droite.

Garder la sente qui mène à la combe de la fusée, en cours d'équipement. 15 m plus bas sur la gauche du talweg, débute une vire arborée qui conduit au pied de la voie du pilier ouest et de ses voisines. 10 m plus loin, quelques mètres d'escalade en 3 équipes en tire-clou permettent d'accéder au pied de la Baume. Le contournement traditionnel par la vire est plus simple, mais passe juste à l'épave du pierrier sommital où les chèvres aiment divaguer 300 m plus haut, d'où l'abandon progressif de cet accès... Facile mais très exposé...

Pour toute remarque, contacter le CD.

**Photo 40 => page 34 du topo ctfme07 (2016/2017) dans laquelle il est signalé que la Fusée est en cours d'équipement**



**Photo 40,41 =>  
accès au Pertus  
depuis le parking**



**Photo 42,43 =>  
accès au Pertus : pas de  
l'olivier et descente avec  
corde à noeuds (3m)**



**Photo 44,45 =>  
accès au Pertus : passage  
avec corde à noeuds puis  
arrivée sur le site**

